

➤ Conditions générales d'utilisation du prototype :

Le véhicule a pour vocation à être testé par toute personne intéressée, à partir de 16 ans, avec une taille minimum d'1M55, dans les salons et les évènements « mobilité » et « innovation ».

Il sera également testé en conditions réelles en présence d'un membre de l'équipe e-GokART, pour tout type d'utilisation professionnelle qui serait pertinente pour ce type d'engin.

(artisanat, maraîchage, animation nature, élevage, camping, services municipaux, etc...)

- L'usage du véhicule sur la voie publique est strictement interdit si tous les éléments imposés par la norme NF EN 15194 ne sont pas montés sur le véhicule.
 - L'utilisation sur la voie publique devra se faire uniquement après accord et en présence d'un membre de l'équipe constructeur : Luz'In, Benoît Jarret ou Lionel Serra.
 - Si le prototype n'est pas potentiellement dangereux mais qu'il ne respecte pas la norme, il doit être utilisé sur un terrain privé dans des conditions de sécurité satisfaisantes à une vitesse maximale de 25km/h et il ne sert à l'utilisateur bêta-testeur que pour se prononcer sur les éléments de la position de conduite ou la pertinence de ses caractéristiques pour effectuer des tâches du quotidien.
 - Une zone d'utilisation bornée sera définie sur chaque site test et il ne faudra en aucun cas déborder de cette zone sous peine de poursuite judiciaire compte tenu des risques.
 - Le fonctionnement des freins doit être testé avant d'allumer le contact et de commencer le pédalage.
 - Il sera demandé à l'utilisateur d'anticiper les freinages et de freiner fort dès le début du freinage, lorsque les roues du véhicule sont droites.
 - Une attention particulière sera portée au maniement de la direction : les coups de volants vifs et les déstabilisations du véhicule seront à éviter sous peine de renversement et/ou retournement avec risque de blessures graves.
 - L'utilisateur bêta-testeur assume l'entière responsabilité de sa conduite et des risques encourus pour sa personne et autrui et il sera tenu pour responsable en cas de dommages aux biens et aux personnes.
- *Pressions conseillées pour pneumatiques montés sur le véhicule le 25 novembre 2024: entre 1 bar et 1.6 bars en fonction de la charge, de l'utilisation, du terrain et de la surface de roulage du véhicule.*